**Arrêté portant attribution de l’indemnité**

**dite de garantie individuelle du pouvoir d’achat**

**À M…………………………………..**

**pour l’année 2023**

Le Maire *(ou le Président)* de ............................................................................,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat,

Vu le décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat,

Vu l’arrêté du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat,

Considérant que M……………… remplit les conditions pour bénéficier de l’indemnité de garantie individuelle du pouvoir d’achat au titre de l’année *(2023),*

**ARRETE**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Article 1 :Article 2 : | Une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d’achat de …………..euros sera versée à M……………………… pour l’année ……………..Le (1) ……………………..est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :- notifié à l’intéressé*(e)*.Ampliation adressée :- au Comptable de la collectivité,- au Centre de Gestion. |

 Fait à ...................................., le .........................................

 Le Maire *(ou le Président)*

 (*Nom Prénom)*

Le Maire *(ou le Président),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un

1. Directeur Général des services si collectivité ≥ 2000 habitants

 Directeur si EPCI

Secrétaire de Mairie si collectivité

< 2000 habitants

recours gracieux préalable exercé dans un délai de

deux mois à compter de la présente notification,

éventuellement suivi d’un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai

de deux mois à compter, soit de la réponse de l’administration,

soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le ...........................................

Signature de l’agent :